



**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
-SESSION 2022-**

L'examen professionnel par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal territorial de 2^{ème} classe a été organisé, pour la première fois, en 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé cet examen pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

L'examen professionnel par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe (prévu à l'article 11 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011) est ouvert aux :

- Fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires des grades d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe et d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe - et comptant au moins 12 ans de services publics effectifs dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.

L'examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 10 décembre 2021 :

Période d'inscription	17 janvier au 4 février 2022
Période de dépôt des dossiers	17 janvier au 11 février 2022
Epreuve écrite	24 mai 2022
Jury admissibilité	10 octobre 2022
Epreuve orale	8 et 9 novembre 2022
Jury d'admission	10 novembre 2022

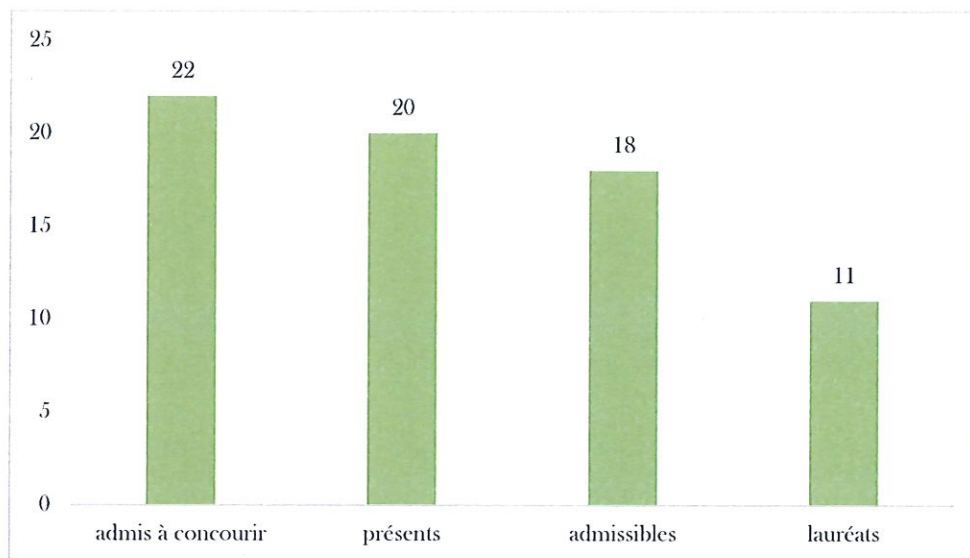
Conformément à l'arrêté n° 2022-107, le jury était composé de 3 collèges (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 12 membres (4 membres pour les collèges élus et fonctionnaires territoriaux et 4 membres pour le collège personnalités qualifiées).

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2022 de l'examen professionnel de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.

Centre de Gestion de la Martinique-session 2020-

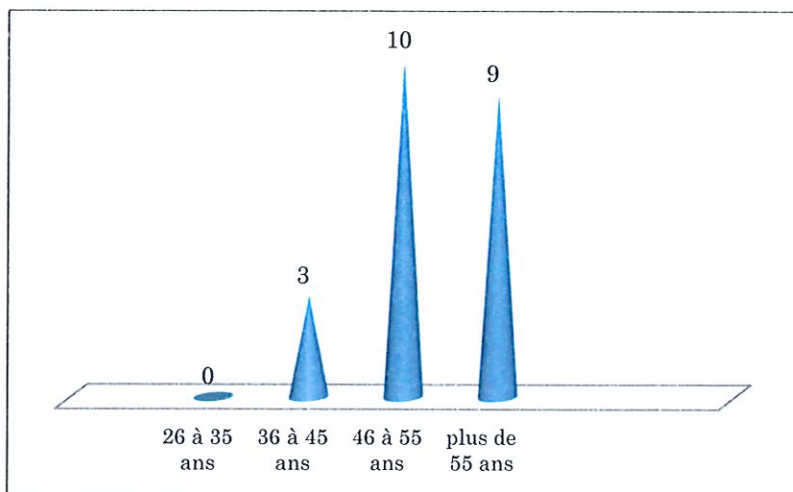


☒ Le profil des candidats

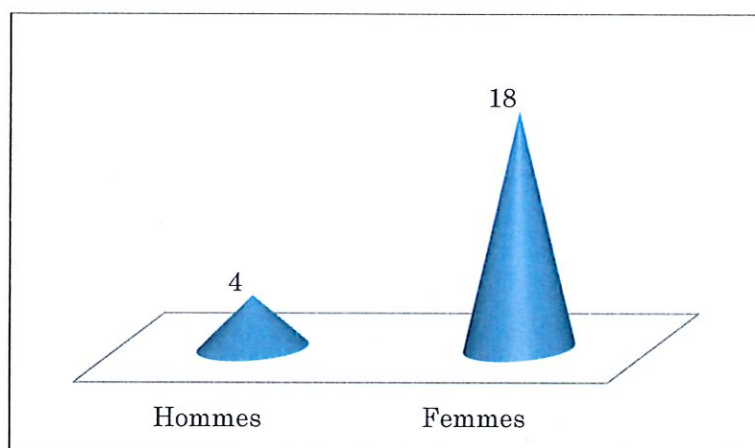
Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 46 et 55 ans (45 %), suivie de celle des plus de 55 ans (41 %).

La moins représentée ne constitue que 14 % des candidats admis à concourir (36-45 ans).

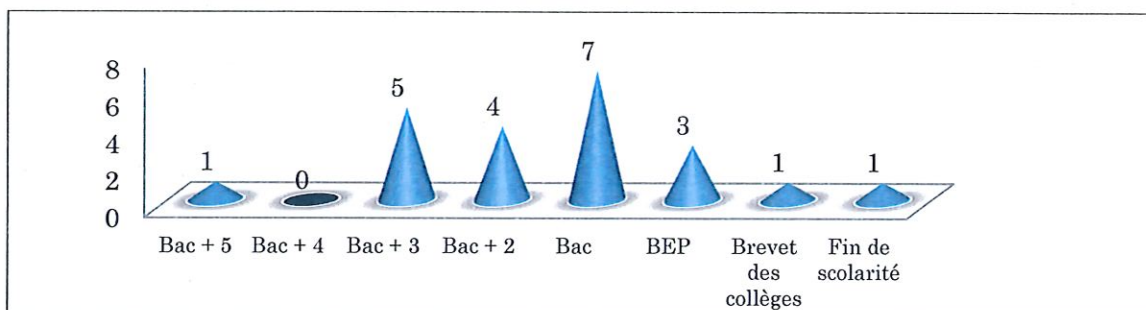


Les femmes sont les plus représentées, elles sont 81.81 % à s'être présentées contre 18.18 % chez les hommes.



- ▶ La situation professionnelle :
 - 100 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.

- ▶ Le niveau d'études



▶ La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

Le CNFPT a organisé une session de formation en distanciel pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
18 présents sur 19 inscrits	<ul style="list-style-type: none">▪ Du 24 janvier au 20 mai 2022 :<ul style="list-style-type: none">▶ Décryptage de la note de cadrage▶ Méthodologie des 2 épreuves▶ Exercices guidés tout au long de la préparation (3 devoirs sur table/1 examen blanc)

2. Epreuve d'admissibilité

2.1. Nature des épreuves

Les épreuves d'admissibilité consistent en :

- la rédaction d'une note, à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité dans laquelle le candidat se présente (*durée : trois heures ; coefficient 2*) ;
- un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription (*durée : trois heures ; coefficient 1*).

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 24 mai 2022 sur un seul site au Rectorat (Salles 156 A et 156 B).

- 22 candidats ont été admis à concourir ;
- 20 candidats étaient présents à l'épreuve ;
- les absents (2) représentent 9.09 % des candidats admis à concourir.

2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

❖ Niveau des candidats

Les correcteurs ont jugé, de manière générale, le niveau des candidats moyen voire même insuffisant pour certains.

En ce qui concerne :

- l'utilisation des documents :
 - ✓ les réponses des candidats reposent sur un « verbiage » qui reflète d'un manque de connaissances dans le domaine professionnel concerné

/il apparaît que les candidats ne maîtrisent pas les enjeux et les impacts sur l'exercice des fonctions et des missions à remplir - spécialité « archives »-

- la méthodologie :
 - ✓ on note un manque de méthodologie : les candidats n'ont pas respecté les consignes/les réponses aux questions sont partielles et méritent d'être développées davantage -spécialité « documentation »-
 - ✓ la méthodologie concernant l'élaboration d'une note de synthèse n'est pas maîtrisée : les candidats ont produit des études ou des dissertations ! -spécialité « musée »-

- les connaissances :
 - ✓ les candidats ont visiblement peu de connaissances ou des connaissances approximatives ou encore ne maîtrisent pas les fondamentaux du métier (il en ressort un réel décalage niveau des candidats et qualités et compétences attendues de la part d'un futur agent de catégorie B -spécialité « archives »-) ;

 - ✓ une formation pourrait être recommandée ainsi que la lecture de manuels de référence, la presse professionnelle, la consultation de sites relatifs au domaine permettant de parfaire les acquis et connaissances, le vocabulaire, l'orthographe et la syntaxe -spécialité « documentation »-

 - ✓ les candidats ont des connaissances de base qui ne leur ont pas permis la production de copies de bonne qualité -spécialité « musée »-

- les qualités rédactionnelles :
 - ✓ la présentation des copies manque de clarté et de soin ; on peut aussi noter un manque de vocabulaire professionnel -spécialité : « documentation »-

2.2. Réunion du jury d'admissibilité

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 18 candidats admissibles sur les 20 présents soit 90 % des candidats, à l'examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (seuil retenu : 5/20) dans chacune des spécialités sauf la spécialité « documentation » pour laquelle aucun candidat n'a été retenu.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

3. Epreuve d'admission

Les candidats subissent 1 épreuve d'admission.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, les 17 et 19 janvier 2023.

▶ La Formation de préparation à l'oral :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
14 présents sur 16 inscrits	▪ Du 22 décembre 2022 au 9 janvier 2023 : ▶ Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury

3.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en :

un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

3.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

❖ Niveau des candidats

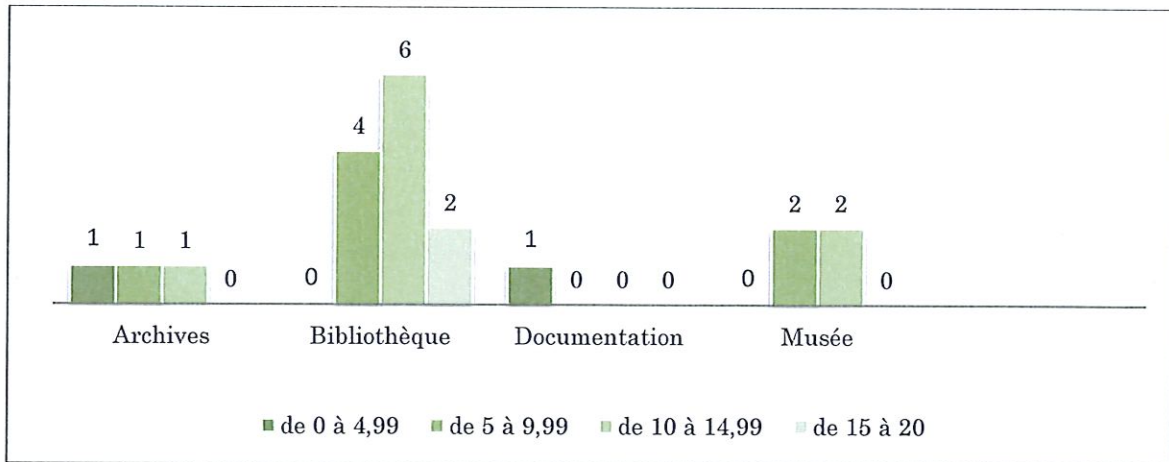
Les examinateurs n'ont pas fait de retours particuliers sur les prestations des candidats admissibles.

Présentation des candidats	De manière générale, on note une bonne présentation du parcours professionnel des candidats
Posture et tenue vestimentaire	Correcte
Respect de l'intitulé de l'épreuve (décret)	Les candidats ont respecté l'intitulé de l'épreuve
Connaissances des missions du cadre d'emplois	L'appropriation des missions dévolues au cadre d'emplois est à revoir (ex : les mécanismes de promotion et d'avancement de grade).
Connaissances professionnelles	Les connaissances professionnelles sont relativement maîtrisées ; cependant, certains champs de compétences sont à développer tels que les transitions numériques et sociétales, etc...
Connaissances de l'environnement territorial	Les connaissances des candidats dans ce domaine sont insuffisantes.
Effets ou impacts de la formation CNFPT	/
Améliorations (collectivités, CNFPT...)	Les candidats doivent approfondir ou améliorer leur culture territoriale ou managériale et penser également à développer une vision plus prospective de la fonction publique.
Conseils à apporter aux candidats	Avoir un regard plus ouvert sur la systémie fonction publique.

3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 11 candidats admis sur les 18 admissibles soit 61.11 % des candidats, à l'examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal territorial de 2^{ème} classe (seuil retenu : 10/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.



Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur examen professionnel.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respecté.

Fait à Fort-de-France, le 12 / 10 / 23



Le président de jury

Sainte-Rose Genevieve nom-prénom

signature